

premier concerne la position adoptée par le gouvernement, et le premier ministre en particulier, à l'égard des problèmes d'ordre constitutionnels qui se posent pour notre pays. Il y a quelque temps, j'ai demandé au premier ministre s'il ne jugeait pas le moment opportun pour notre Parlement de constituer un comité parlementaire chargé d'examiner les problèmes relatifs à notre position constitutionnelle et aux projets de modification, afin que nous puissions tous participer à cette étude. Le premier ministre a donné une réponse spécieuse et habile en insinuant que les partis d'opposition n'avaient pas pris de décision. C'est inexact. Notre position a été précisée, mais c'est à côté du sujet. Pendant trop longtemps, le gouvernement et le premier ministre ont pris une attitude arrogante et dissimulée, décidant que les changements constitutionnels sont trop importants pour être confiés à qui que ce soit, si ce n'est à ceux qui sont cachés dans les recoins bureaucratiques du gouvernement.

Les Canadiens ont le droit de savoir quelles propositions vont être faites. Ils ont le droit de participer aux débats, par l'intermédiaire de leurs représentants élus à la Chambre. Le premier ministre du Québec s'est récemment attaqué à ce problème et a jugé bon de rendre publiques les propositions qui avaient été discutées au comité de la constitution de cette province. Il se peut que nous ne soyons pas d'accord sur ces changements. Et pourtant, rien, je le pense, n'est plus important pour le peuple canadien que la possibilité de décider si certains secteurs seront confiés au gouvernement fédéral ou aux gouvernements provinciaux.

Je dis au gouvernement qu'il est temps de sortir de derrière la barricade qu'il a dressée. Il est temps de faire intervenir le peuple canadien et de faire de cette polémique un débat national. Les Canadiens ont voix au chapitre, et nous sommes ici pour parler en leur nom.

Je soutiens que le premier ministre ne peut pas tarder plus longtemps. Je sais qu'il peut refuser, car il jouit de la majorité. Qu'il sache néanmoins qu'il ne faut user de l'autorité et de la majorité qu'avec circonspection. Il est grand temps d'instituer un comité de la Chambre, afin que nous puissions débattre en public tous les aspects et tous les problèmes en cause. Je sais que pour arrêter les détails il nous faudra des experts, des juristes et des économistes. Je prétends que la chose est trop importante pour la laisser moisir. Je crois que le premier ministre devrait songer à changer d'avis, sortir de sa tour d'ivoire et exposer la question au Parlement, ce qui aurait dû être fait depuis longtemps.

M. le président: Le crédit est-il adopté?

M. Howard (Skeena): Monsieur le président, on pourrait peut-être m'éclairer. Je ne sais pas si, à l'occasion de l'étude de ce crédit, j'ai le droit de soulever la question des commissions royales d'enquête, ou si je devrais attendre une autre occasion.

M. le président: A mon avis, la question peut fort bien être débattue à l'occasion de l'étude de ce crédit.

• (Midi)

M. Howard (Skeena): Mes remarques seront assez brèves. Il fut un temps, j'imagine, où les commission royales d'enquête jouaient un rôle utile. Au cours des 10 ou 15 dernières années, elles ont été considérées comme étant des commissions créées en vue de reléguer au second plan des problèmes complexes, controversables ou épineux. Certaines d'entre elles passent plusieurs années à délibérer avant de présenter des suggestions et des recommandations utiles qui, étant donné le climat politique et le sentiment du gouvernement au moment où le rapport est soumis, sont elles-mêmes habituellement reléguées au second plan. Ni moi ni personne, si ce n'est le ministre, ne connaissons dans quelle mesure le rapport de la Commission Carter sur la fiscalité se reflétera dans le budget, mais si le ministre actuel des Finances a des opinions semblables à celles de son prédécesseur, les conclusions de la Commission Carter demeureront lettre morte et la Commission n'aura été qu'un gaspillage de deniers publics. Elle n'aura été qu'un sujet de conversation.

Examinons maintenant ce crédit de \$668,000 pour la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, qui se trouve dans ces prévisions budgétaires. A mon avis, c'est de l'argent gaspillé en plus des 5 ou 6 millions de dollars qu'on a déjà dépensés pour cette Commission. Elle a été établie à l'origine par un parti politique qui essayait d'obtenir un avantage politique dans une de nos provinces, le Québec. Je ne voudrais pas qu'on conclue des mes remarques que je suis contre le Québec ou les Canadiens français, mais, à mon avis, c'est un simple fait de la vie politique qu'avant les élections fédérales de 1962 et 1963, le parti libéral cherchait désespérément à plaire aux électeurs de la province de Québec et qu'il a finalement songé à une commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Il s'agissait donc à l'origine d'une idée politique. D'ailleurs, comme je l'ai dit plus tôt à la Chambre, je ne vois pas comment une chose